

COURS 6 : LES GRANDES INSTITUTIONS DU SIÈCLE DES LUMIÈRES – L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET L'ORIENTALISME

Introduction

Le siècle des Lumières n'est pas seulement celui des philosophes. C'est aussi celui d'institutions qui, créées parfois au siècle précédent, ont pris leur plein essor au XVIII^e siècle. Parmi elles, deux méritent une attention particulière dans le cadre de ce cours sur la civilisation française : l'Académie française, qui a joué un rôle central dans l'unification linguistique du pays, et la Bibliothèque orientale, qui symbolise le début de l'orientalisme savant. Ces deux institutions, très différentes par leurs objets, ont en commun de participer à la construction d'un certain rapport à l'autre : l'autre régional (le patoisant) et l'autre lointain (l'Orient).

1. L'Académie française et la promotion du patois de l'Île-de-France

1.1. Qu'est-ce que l'Académie française ?

L'Académie française fut fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII. Son but officiel était de « travailler à donner des règles certaines à notre langue » et de « la rendre capable de traiter les arts et les sciences ». Elle était composée de quarante membres, élus à vie par leurs pairs, d'où leur surnom d'« immortels ». Richelieu voulait ainsi contrôler le discours littéraire et empêcher que la langue ne se disperse en usages régionaux ou populaires inconciliables avec le prestige de la monarchie.

L'Académie n'a jamais été une institution d'État au sens strict : elle est indépendante, ne reçoit pas de budget de l'État (sauf depuis le XX^e siècle, pour son fonctionnement), et choisit librement ses membres. Mais elle a toujours bénéficié de la protection du roi, puis plus tard de l'État républicain. Son prestige vient de ce qu'elle est la plus ancienne des académies françaises et celle qui est chargée de la langue.

1.2. Le travail de l'Académie : dictionnaire, grammaire, rhétorique

La mission principale de l'Académie est la rédaction du dictionnaire officiel de la langue française. Le premier dictionnaire parut en 1694, après près de soixante ans de travail. Il contenait environ dix-huit mille mots, avec des définitions, des exemples d'usage et des indications sur la prononciation. Il s'agissait de fixer l'orthographe (pas encore complètement stabilisée au XVIIe siècle) et de distinguer les bons mots des mauvais, c'est-à-dire les mots jugés dignes de la littérature et de la conversation distinguée.

Ce travail de normalisation eut un effet considérable. L'Académie trancha des questions qui nous paraissent mineures mais qui étaient cruciales : fallait-il écrire « ognon » ou « oignon » ? (l'Académie choisit « oignon » par étymologie latine, même si la prononciation n'a pas changé). Fallait-il dire « je sache » ou « je sache » ? Faut-il accorder le participe passé avec l'auxiliaire avoir ? L'Académie imposa des règles parfois arbitraires, mais elles finirent par s'imposer à tous ceux qui voulaient écrire correctement.

Outre le dictionnaire, l'Académie a aussi publié des grammaires, des traités de rhétorique, et plus récemment des guides de conjugaison. Aujourd'hui encore, elle est consultée sur les questions de langue, même si son autorité est contestée par les linguistes qui préfèrent décrire l'usage réel plutôt que prescrire des règles.

1.3. La promotion du patois de l'Île-de-France au détriment des autres langues

Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est que le français normé par l'Académie n'est autre que le patois de l'Île-de-France, c'est-à-dire la variété de langue parlée à Paris et dans sa région. Pourquoi ce patois-là plutôt qu'un autre ? Parce que Paris était la capitale, le siège du roi, le lieu de concentration du pouvoir et des richesses. La Cour parlait le français de Paris ; les provinces du Sud, de l'Ouest ou de l'Est parlaient d'autres langues (occitan, breton, alsacien, flamand, basque) ou d'autres patois.

L'Académie, en légitimant l'usage parisien, a contribué à dévaloriser toutes les autres variétés. On a commencé à dire qu'un paysan du Languedoc qui parlait occitan « baragouinait » ou « patoisait », tandis qu'un courtisan parlait « le bon français ». Cette hiérarchie n'avait rien de linguistique : l'occitan, le breton ou le basque sont des langues complètes, capables d'exprimer n'importe quelle pensée. Elle était purement sociale et politique.

Ce mépris des patois s'accentua au XVIII^e siècle. En 1794, l'abbé Grégoire, député à la Convention, publia un rapport célèbre : il avait envoyé une enquête dans toutes les régions de France pour savoir quelle langue parlait la population. Les résultats étaient accablants : sur vingt-cinq millions de Français, seulement trois millions parlaient correctement le français ; six millions le comprenaient mais ne le parlaient pas ; les seize autres millions ne comprenaient que leur patois. Grégoire conclut qu'il fallait « anéantir les patois » pour faire des Français une nation unie et pour que les citoyens puissent comprendre les lois et participer à la vie politique.

Le XIX^e siècle mit en œuvre cette politique. L'école républicaine, gratuite et obligatoire à partir de 1881-1882, interdisait les langues régionales. On collait des « symboles » (objets humiliants) aux enfants pris à parler leur langue natale. L'administration, l'armée, la justice ne fonctionnaient qu'en français. Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle, avec les lois Deixonne (1951) puis la loi Molac (2021), que la France a commencé à reconnaître ses langues régionales, sans pour autant les élever au rang de langues officielles (la Constitution française reste monolingue).

1.4. Une réflexion sur le lien entre langue et pouvoir

L'histoire de l'Académie française et de la promotion du français au détriment des patois illustre un phénomène général : la langue n'est jamais neutre. Choisir une langue, c'est choisir une manière de penser, une hiérarchie sociale, une allégeance politique. Imposer une langue nationale, c'est parfois favoriser l'égalité (tout le monde parle la même langue, donc tout le monde peut accéder aux mêmes droits), mais c'est aussi détruire des identités locales et des richesses culturelles.

Pour un étudiant en civilisation française, il est important de ne pas voir cette histoire avec un œil purement nostalgique ou purement critique. C'est grâce à l'unification linguistique que la France a pu devenir une démocratie fonctionnelle. Mais c'est aussi grâce à elle que des langues millénaires (le basque, le breton, l'occitan) ont failli disparaître. Comprendre ce paradoxe, c'est déjà faire œuvre de réflexion civique.

2. La Bibliothèque orientale et l'orientalisme au XVIII^e siècle

2.1. La Bibliothèque orientale de d'Herbelot (1697)

En 1697, un savant français nommé Barthélemy d'Herbelot de Molainville publia une énorme compilation intitulée Bibliothèque orientale, ou Dictionnaire universel contenant tout ce qui fait connaître les peuples de l'Orient. L'ouvrage, rédigé en français, rassemblait des milliers d'entrées sur l'histoire, la religion, la littérature, les sciences et les coutumes des peuples musulmans (Arabes, Turcs, Persans), ainsi que sur les Indiens et les Chinois.

D'Herbelot ne lisait pas l'arabe ou le turc : il travaillait à partir de traductions latines faites par des missionnaires ou des orientalistes européens. Mais son travail était immense : il avait dépouillé des centaines de manuscrits, compilé des extraits, classé alphabétiquement. La Bibliothèque orientale devint immédiatement la référence sur le monde islamique. Voltaire, Montesquieu, Diderot s'en servirent pour rédiger leurs passages sur l'Orient.

2.2. L'orientalisme savant du XVIIIe siècle

L'orientalisme désigne, dans son sens large, l'étude des langues, des histoires et des cultures de l'Orient. Au XVIIIe siècle, cette étude était le fait de quelques érudits, souvent des prêtres (missionnaires en Syrie, en Égypte, en Perse) ou des diplomates (qui apprenaient l'arabe ou le turc pour les négociations). Ils n'avaient pas d'intention colonisatrice, car la France n'avait pas encore d'empire colonial important en Orient (l'Algérie ne sera conquise qu'en 1830). Leur motivation était la connaissance : ils voulaient comprendre le Coran, accéder à la philosophie arabe (souvent héritière des Grecs), ou simplement satisfaire une curiosité encyclopédique.

Cependant, cet orientalisme savant n'était pas exempt de préjugés. Les missionnaires chrétiens considéraient l'Islam comme une hérésie. Les diplomates rapportaient souvent que l'Orient était despotique, corrompu, sensuel – des stéréotypes qui circulaient depuis le Moyen Âge. Un exemple célèbre : Antoine Galland, qui traduisit en français *Les Mille et Une Nuits* (1704-1717), ajouta des détails érotiques et merveilleux qui n'étaient pas dans les manuscrits arabes, parce que le public français s'attendait à un Orient de rêve et de fantaisie.

2.3. L'Orient comme laboratoire philosophique

Malgré ces stéréotypes, les Lumières utilisèrent l'Orient à des fins critiques. Dans les *Lettres persanes* de Montesquieu, l'Orient sert à décentrer le regard : parce que Rica et Usbek sont Persans, ils voient des choses que les Français ne voient plus. Dans *Candide* de Voltaire, le héros rencontre le derviche et le vieillard turc, qui incarnent une sagesse pratique opposée à

la métaphysique européenne. Dans le Supplément au voyage de Bougainville de Diderot, c'est le Tahitien (Océanie, non Orient) qui sert de critique, mais le procédé est analogue.

L'Orient était ainsi un miroir ou un contre-modèle. Tantôt critiqué comme despotique (pour mieux critiquer la monarchie française par contraste), tantôt loué comme sage et tolérant (pour mieux critiquer l'intolérance chrétienne), il permettait aux philosophes de contourner la censure. Parler de la Perse ou de la Chine, c'était parler de la France sans le dire.

2.4. La critique post-coloniale et l'héritage

À partir du XIXe siècle, l'orientalisme changea de nature. Avec la conquête de l'Algérie (1830) puis la mise sous protectorat de la Tunisie (1881) et du Maroc (1912), les orientalistes devinrent des auxiliaires de la colonisation. On ne se contentait plus d'étudier les manuscrits : on administrait les populations, on réformait les systèmes juridiques, on imposait la langue française.

En 1978, le critique palestino-américain Edward Saïd publia *L'Orientalisme*. Sa thèse était que l'orientalisme, loin d'être une science objective, était un discours de pouvoir : l'Occident avait « fabriqué » l'Orient comme un autre inférieur, irrationnel, immuable, pour mieux justifier sa domination. L'orientalisme n'avait pas seulement décrit l'Orient : il l'avait inventé. Ce livre fit scandale et suscita un débat qui n'est pas clos. Pour notre cours, il nous invite à lire les textes orientalistes du XVIIIe siècle avec prudence : ce que nous prenons pour une simple curiosité savante peut contenir les germes d'un rapport de domination qui s'est pleinement épanoui au siècle suivant.

Conclusion

L'Académie française et la Bibliothèque orientale sont deux institutions très différentes, mais elles partagent une caractéristique commune : elles ont contribué à définir ce qu'est la France par rapport à ce qu'elle n'est pas. L'Académie a opposé le français « civilisé » aux patois « barbares ». L'orientalisme a opposé l'Europe « rationnelle » à l'Orient « mystérieux ». Ces oppositions sont des constructions historiques, non des réalités naturelles. Les étudier, c'est apprendre à déconstruire les hiérarchies implicites qui structurent encore notre imaginaire collectif.